

PROFESSION

# ELECTRICIEN TRONICIEN

N°21-10. DIGITAL  
DÉCEMBRE 2021  
JANVIER 2022

FEDELEC vous offre ces extraits de la revue sous format électronique.

Vous pouvez retrouver sous format imprimé l'intégralité de ces articles (et bien d'autres) dans le numéro à paraître prochainement....



## ecosystem dénonce la marche arrière des services de l'État sur la réparation et le réemploi des équipements électriques et électroniques

Alors qu'ecosystem s'apprêtait à mettre en oeuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022 des dispositifs ambitieux pour augmenter le réemploi et la réparation des équipements électriques et électroniques, les services de l'État ont décidé de reporter ces dispositions...

P.2



## 13<sup>ème</sup> Baromètre de l'Absentéisme® et de l'Engagement Ayming - AG2R LA MONDIALE

P.3



## ECOLOGIC scrute notre relation avec nos anciens smartphones pour nous inciter au geste de tri

P.5



## HAGER enrichit son offre d'appareillage mural avec un nouvel interrupteur rotatif 1930 lumineux

P.7



## L'U2P souhaite que le successeur d'Alain Griset poursuive son action et le travail qu'il avait engagé

P.7



## Les ministres chargés de l'Economie, du Travail, et des PME, à l'écoute des représentants des entreprises

P.7

# ecosystem dénonce la marche arrière des services de l'État sur la réparation et le réemploi des équipements électriques et électroniques

Paris, le 21 décembre 2021 : Alors qu'ecosystem s'apprêtait à mettre en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022 des dispositifs ambitieux pour augmenter le réemploi et la réparation des équipements électriques et électroniques, les services de l'État ont décidé de reporter sine die, à la dernière minute et sans aucune explication, ces dispositions issues de la loi AGE<sup>1</sup>. De plus, aucun engagement n'est pris par l'administration face aux pratiques frauduleuses, dont les exports illicites. Une attitude qui nous paraît irresponsable et qui va à l'encontre des principes posés par la loi.

Depuis un an, ecosystem travaille à la mise en œuvre opérationnelle des Fonds Réparation et Réemploi/Réutilisation prévus par la loi AGE<sup>1</sup>. L'objectif : allonger la durée de vie des équipements électriques en favorisant le réemploi et la réutilisation de ces appareils par les acteurs de l'économie sociale et solidaire et en incitant les Français à se tourner vers la réparation grâce à une aide financière de plusieurs dizaines d'euros par appareil concerné.

Le report de ces dispositifs, co-construits avec exigence depuis 1 an avec les acteurs de la réparation et de l'économie sociale et solidaire, n'est pas sans conséquence :

Les 300 ressourceries, les 1000 associations locales et les acteurs nationaux tels qu'Emmaüs et Envie ne pourront être ni approvisionnés en appareils à réemployer ou à réutiliser, ni soutenus financièrement par l'éco-organisme. Ils ne pourront pas non plus honorer les créations d'emplois inhérentes à la croissance de leur activité générée par le Fonds Réemploi/Réutilisation.

Quant aux réparateurs engagés dans la démarche du Fonds Réparation, ils devront patienter pour proposer l'aide financière bienvenue pour le pouvoir d'achat des Français et ceux, nombreux, qui souhaitent se tourner vers des pratiques vertueuses pour l'environnement.

Par ailleurs, 450 000 tonnes par an de déchets d'équipements électriques et électroniques sont captées par des filières illégales à des fins de revente en France ou à l'export, sans dépollution ni recyclage. Face à ce constat alarmant pour l'environnement, ecosystem a demandé l'action des Pouvoirs publics, seuls à avoir un pouvoir de sanction, pour mettre un terme à ces pratiques illicites. Les services de l'État continuent d'ignorer cette sollicitation malgré plus de 400 plaintes déposées par la filière.

ecosystem appelle de ses vœux le démarrage des Fonds Réparation et Réemploi/Réutilisation dès janvier 2022 et une action forte des Pouvoirs publics pour lutter contre les pratiques illicites du secteur.

1. LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire



## À propos

ecosystem est un **éco-organisme**, c'est-à-dire une entreprise à but non lucratif d'intérêt général, agréée par les pouvoirs publics pour **la collecte et le recyclage** sous forme de **nouvelles matières premières, dépolluées et réutilisables** des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers professionnels (DEEE pro), des lampes et des petits extincteurs.

ecosystem est aussi une **entreprise à mission** depuis le 24 juin 2021 et sa raison d'être, la protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la santé, est désormais déclinée en **5 objectifs sociaux et environnementaux mesurables**.

# 13<sup>ème</sup> Baromètre de l'Absentéisme® et de l'Engagement Ayming - AG2R LA MONDIALE



AG2R LA MONDIALE

**Le 14 septembre, AG2R LA MONDIALE et Ayming ont présenté les résultats du 13<sup>ème</sup> Baromètre de l'Absentéisme® et de l'Engagement (étude réalisée auprès de 49 227 entreprises du secteur privé employant 5 008 478 salariés en CDI). Analyse et témoignages d'experts RH à l'appui.**

Animée par le journaliste Frédéric Ferrer, la conférence en ligne a débuté par une introduction de Denis Blanc, le directeur général du Groupe Ayming, qui a marqué les esprits avec un premier chiffre : en 2020, le nombre de jours d'absence par salarié a été en moyenne de 25,1, soit « presque un mois » sur l'année. Le taux moyen d'absentéisme a augmenté de 24% pour atteindre 6,8 %.

## Une situation dégradée avant la crise

La crise sanitaire est certes passée par là, comme l'atteste la hausse des arrêts pour maladie (25% en lien avec la Covid). Elle a bouleversé les modes d'organisation mais également le sens donné au travail. Cette période perturbée révèle (et accélère) cependant une tendance plus profonde d'absentéisme et de désengagement des salariés. Que révèle encore le baromètre ? Une forte hausse des arrêts de travail de 8 à 30 jours (en lien avec la Covid), des impacts forts dans le secteur de la santé, déjà le plus touché par l'absentéisme, mais aussi chez les femmes et les non-cadres. « L'absentéisme s'impose à tous, il faut le regarder en face », prévient Denis Blanc évoquant un « changement de paradigme » et des « stratégies RH à mettre en place pour piloter 2021 et 2022 ».

## Atteintes à la santé, désengagement et aspiration au changement

25 % des salariés interrogés déclarent une dégradation de leur santé physique et 35% de leur santé psychologique liés directement à la crise de la Covid. 26% déclarent s'être désengagés, en raison d'un manque de reconnaissance et des incertitudes sur l'avenir. Mais surtout, 45% souhaitent changer de poste et/ou d'entreprise !

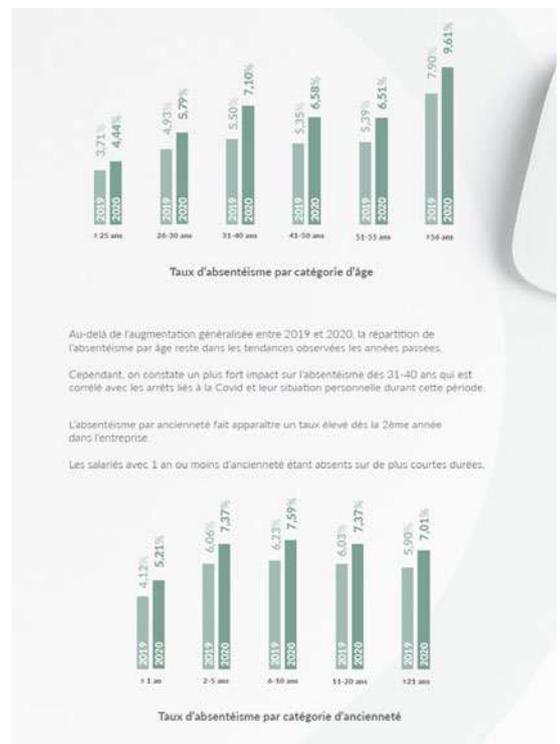
Parmi les changements les plus impactant imposés par la crise sanitaire, les collaborateurs des entreprises citent l'évolution du temps de travail (à la hausse ou à la baisse) avant même celle du lieu de travail. 70% ont d'ailleurs travaillé majoritairement en présentiel, chiffre qui rappelle que le télétravail ne concerne pas, loin de là, la majorité des salariés. Pour autant, les attentes identifiées sont semblables : améliorer la santé psychologique, recréer du lien social (des moments collectifs et un esprit d'équipe) et développer le soutien managérial.



## Des actions concertées avec les partenaires sociaux

« De la crise sanitaire à la quête de sens : comment réengager les équipes ? » La question a été posée lors d'une table ronde réunissant quatre DRH. Laurence Kueny, vice-présidente de l'ANDRH et DRH du Groupe Afnor, Florence Leroy, VP HR de Biocodex et Directeur Général Délégué des laboratoires IPRAD, Régis Blugeon, Group Social Affairs Director & HRD France de Saint-Gobain et Murielle Habrard, DRH d'Ayning France, ont été invités à témoigner sur leur propre expérience de l'année 2020 et à préfigurer les actions à entreprendre pour contrer cette dégradation. Écoute, communication, place donnée à la santé, au collectif comme aux attentes individuelles (bienveillance et attention à l'autre), questionnement des pratiques et nouvelles approches pour renforcer la cohésion et l'engagement : dans cet équilibre à trouver, la co-construction de solutions, en étroite collaboration avec les IRP, va jouer un rôle essentiel.

Pour conclure cette matinée, Philippe Dabat a souligné qu'en mesurant le taux d'absentéisme, le baromètre publié par Ayning et AG2R LA MONDIALE permet d'en comprendre les causes et d'engager des actions concertées avec les partenaires sociaux. Questionnant sur les pratiques des entreprises, il met en évidence des enjeux majeurs de santé au travail, d'engagement des collaborateurs et de performance. Pour accompagner les entreprises au plus près de leurs besoins, des ateliers régionaux seront proposés par Ayning et AG2R LA MONDIALE.



**1 Renforcer la santé psychologique des salariés**

Les impacts psychologiques de la crise sanitaire ont été largement relayés durant l'année 2020 et début 2021.

Les consultants psychologiques se sont « démultipliés » auprès du grand public. Les entreprises ont également observé des signes de soutien et de demande.

Les chiffres de votre étude démontrent que ce n'est pas surprenant. **Des actions au sein des entreprises peuvent être mises en œuvre pour restaurer le bien-être psychologique de nos salariés.**

En effet, **les salariés se sentent isolés, qu'ils aient travaillé en présentiel ou à distance**. Les gestes barrières, la crainte des contaminations, le tout télétravail, les suspensions d'activité mais aussi l'augmentation de la charge de travail... sont venus dégrader le collectif.

**Les actions les plus plébiscitées par les salariés pour améliorer leur santé psychologique au travail, sont :**

- Recréer des moments collectifs
- Renforcer l'esprit d'équipe
- Développer le soutien managérial

Pour les salariés dont le temps de travail a évolué l'absentéisme :

- Le soutien des RH et la repartition avec le responsable du travail consécutif au temps de travail et l'ajustement.
- Une aide financière lorsque le temps de travail le demande.

Télécharger l'étude 2021 :  
[https://www.ag2rlamondiale.fr/files/live/sites/portail/files/pdf/Culture-branches/Baromètres%20Ayning/AG2R\\_LA\\_MONDIALE\\_Barometre%20absentéisme%202021\\_AYMING%20-%20ALM.pdf](https://www.ag2rlamondiale.fr/files/live/sites/portail/files/pdf/Culture-branches/Baromètres%20Ayning/AG2R_LA_MONDIALE_Barometre%20absentéisme%202021_AYMING%20-%20ALM.pdf)

Lire « La prévention de l'absentéisme, un défi pour les entreprises » :  
<https://www.ag2rlamondiale.fr/culture-branches/mise-en-place-d-un-accord/prevention-et-gestion-des-risques/conseil-la-prevention-de-l-absentéisme-un-defi-pour-les-entreprises>

Retrouver le replay de l'événement :  
<https://youtu.be/YKOHXbRDOr0>

13<sup>ème</sup> Baromètre de l'Absentéisme et de l'Engagement

Mardi 14 septembre 2021

Présentation de l'étude 2021

# ECOLOGIC scrute notre relation avec nos anciens smartphones pour nous inciter au geste de tri

**Ecologic, éco-organisme agréé par l'Etat et engagé dans des démarches actives de prévention, mène depuis plusieurs années des actions de recherche et de développement pour comprendre les leviers psychologiques et sociaux liés aux gestes de collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et tout particulièrement, au sujet d'un équipement emblématique : le smartphone. L'éco-organisme a récemment publié un premier état de l'art sur le sujet.**

En s'appuyant sur les travaux de Dimitri Naczaj, Docteur en psychologie sociale et sciences comportementales, Ecologic est aujourd'hui à même de dresser un état de l'art des déterminants des comportements relatifs aux smartphones en fin d'usage.



## De l'usage et de l'abandon des smartphones

Pourquoi les smartphones qui ne servent plus s'accumulent-ils dans nos tiroirs ? Quels sont les comportements relatifs au réemploi ou à la réutilisation, à la réparation ou au tri pour recyclage ? Une fois ces questions posées en préambule, les enjeux de cette étude sont d'établir des actions de sensibilisation et de communication afin d'améliorer les pratiques et les bons gestes de tri des citoyens et en particulier, pour une première cible porteuse d'avenir : les étudiants, à travers un partenariat avec le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire (RESES).

## Garder ses anciens portables : 7 raisons qui nous motivent

La littérature scientifique portée sur le stockage des téléphones portables par leur propriétaire mentionne plusieurs raisons. Il faut toutefois garder à l'esprit que la majorité de ces études portent sur des populations asiatiques, le plus souvent étudiantes, et parfois en incluant les « feature phone » ou téléphone portable « basique », bien que les comportements puissent différer lorsqu'il s'agit de ces équipements.

Toutefois, les principales conclusions semblent généralisables, car elles sont assez largement partagées par toutes les études publiées, et pointent clairement certains déterminants comme jouant un rôle essentiel. Sept d'entre elles, classées ici par ordre décroissant d'importance, semblent se dégager :

1. **La facilité du comportement par défaut** : conserver un smartphone, après l'avoir remplacé, ne requiert aucune action particulière de la part du propriétaire, faisant de ce comportement le plus facile à adopter parmi tous (i.e., le réemploi, la réparation, le recyclage).
2. Être sujet à un **manque d'information sur les alternatives** au stockage, ou les détails pratiques, comme les modalités ou le lieu des systèmes de collecte.
3. **Se dire que même s'il est remplacé, il pourra toujours servir**, à son propriétaire ou à un proche. Cette perception d'utilité et de valeur du smartphone joue un rôle très important dans la décision de le conserver.
4. **Craindre l'exploitation d'informations personnelles** contenues dans l'appareil.
5. **Être attaché à l'équipement** et potentiellement ressentir une anxiété à s'en débarrasser.
6. Hésiter à s'en déposséder pour des **notions de valeur pécuniaires**.
7. **Manquer d'intérêt pour les causes environnementales**, ne pas se soucier des bénéfices des réemplois, de la réparation ou du recyclage. Ce déterminant est crucial, même si peu reporté par la littérature scientifique, car sa mesure est difficile à cause de différents biais cognitifs et des normes sociales.

Il est important de souligner que certains de ces déterminants peuvent s'associer, rendant encore plus probable le stockage de ces équipements, et aussi plus grand le risque de mauvais tri, par exemple la mise à la poubelle d'ordures ménagères, source de pollution.

## Comment sortir les mobiles usagés stockés inutilement chez soi ?

Outre les habituels objectifs de collecte et de recyclage, le nouveau cahier des charges d'agrément pour la filière DEEE inclut un objectif inédit et ambitieux sur le sujet sous forme d'une mesure bisannuelle : le nombre de téléphones portables usagés stockés par leur détenteur, et exige une division par deux de ce stock sur la période d'agrément par rapport à la première année.

Ainsi, la connaissance puis l'action sur les sept leviers énoncés ci-dessus sera primordiale pour atteindre cet objectif. Plusieurs recommandations structurelles concluent cet état de l'art. Elles viennent compléter certains éléments de l'étude filière de 2019 sur les téléphones, qui n'abordait pas autant ce prisme comportemental.

Ces recommandations se déclinent sur quatre thèmes :

- **Informé, sensibiliser et persuader** : apporter l'information sur les solutions de collecte au moment opportun, en ciblant la solution la plus adaptée en fonction de la population et changer les attitudes sur la gestion des déchets.
- **Faciliter les comportements désirés** en multipliant les solutions de collecte, les acteurs concernés et les interfaces de communications utilisées.
- **Engager les citoyens** dans une démarche de changement comportemental après la sensibilisation.
- **Prendre en compte les valeurs perçues** : rétribuer la reprise ou le recyclage à une valeur juste et viable lorsque les moyens précédents sont insuffisants. Il est cependant indispensable de noter que cette recommandation ne peut en aucun cas se substituer seule aux autres, comme la précédente étude menée par Ecologic sur le sujet en 2020 tend à montrer.

## Se focaliser sur les 3R : Réparation, Réutilisation, Recyclage

L'objectif d'Ecologic est de favoriser un meilleur comportement en fonction de l'état de l'équipement. Des études et expériences sur la réparation ou la réutilisation sont menées avec différents partenaires.

En parallèle et toujours sur le sujet des sciences comportementales, Ecologic a signé un partenariat avec le RESES. Ensemble, ils procéderont à l'analyse des représentations sociales des 3R sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), auprès de 200 étudiants. Cette enquête et ses interprétations par des partenaires experts du sujet faciliteront la connaissance et permettront la diffusion d'une communication et d'actions efficaces, adaptées à la perception qu'ont les étudiants de leurs EEE. En particulier, les conclusions seront très utiles pour aider et accompagner le déploiement de solutions de collecte spécialement développées pour répondre aux besoins des campus universitaires, à l'image du container installé sur l'Université de Nantes dans le cadre d'une expérimentation.

Si les normes sociales sont plutôt favorables aux 3R, emblématiques de l'attitude pro-environnementale, l'enjeu est de transformer systématiquement les essais en faisant de ces attitudes positives des comportements exemplaires et surtout, des réflexes quotidiens.



Pour en savoir plus :

<https://www.ecologic-france.com/>

# Hager enrichit son offre d'appareillage mural avec un nouvel interrupteur rotatif 1930 lumineux

Hager complète sa gamme d'interrupteurs rotatifs «1930» d'une version lumineuse. Dotée d'un voyant témoin ou de signalisation, cette nouvelle version ajoute une touche à la fois originale et utile à cette gamme iconique, inspirée du mouvement Bauhaus.

Huit références de la gamme 1930, dont deux inédites, proposent cette fonction, qui diffuse une lumière douce à l'intérieur de l'interrupteur rotatif et met en valeur son design. Un module LED est intégré dans l'insert du commutateur rotatif. Il s'enclenche et est alimenté en toute sécurité par des ressorts de pression. Accessible en face avant, il peut être installé a posteriori ou facilement remplacé.

Ce module assure à la fois une fonction de témoin ou de signalisation, avec deux tonalités d'éclairage :

- En position verticale, une lumière blanc froid permet un repérage aisé dans le noir. (fonction signalisation).
- En position horizontale, une lumière blanc chaud offre une vérification simple des points électriques en cours de fonctionnement (fonction témoin).

La fonction lumineuse est disponible sur l'ensemble des finitions de la gamme excepté la finition verre.

## Design, chaleureux, unique

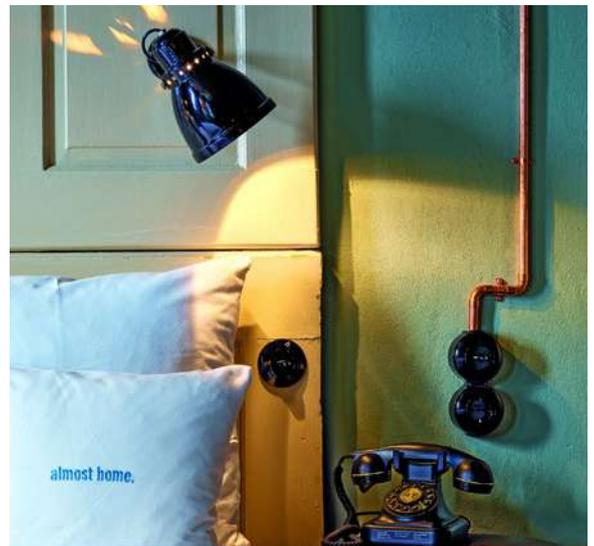
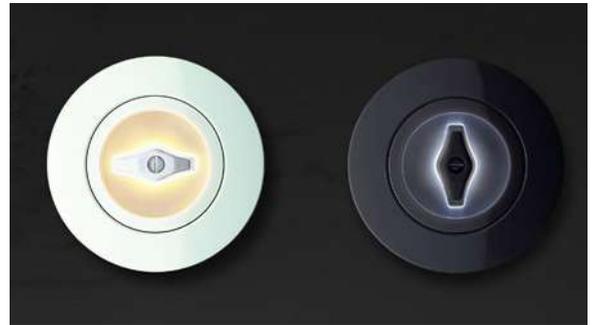
La gamme d'appareillage mural 1930 adopte un style authentique tout en conservant une touche de modernité, pour les intérieurs les plus raffinés. Son esprit "années 30", inspiré du mouvement Bauhaus, est particulièrement prisée pour les chantiers à la décoration affirmée : vintage, historique, rétro-chic industriel.

Trois finitions sont disponibles pour une intégration parfaite :

- Classique avec une finition blanche (alba) ou noire (nuit)
- Verre, transparente, en saillie sculptée délicatement dans un verre fumé.
- Porcelaine noire ou blanche. Pour cette finition d'exception, Hager s'appuie sur le savoir-faire artisanal de la maison Rosenthal qui fait référence dans la création d'objets d'art et de design.



Selon les finitions choisies, les prises et interrupteurs de la gamme 1930 sont disponibles jusqu'à 3 modules multipostes, avec un large choix de fonctionnalités : manette rotative, bouton poussoir, voyant lumineux, RJ45, variateur, commande de volets roulants, prise de courant, prise TV+FM, etc.



## À propos de Hager Group

Hager Group est l'un des principaux fournisseurs leaders en matière de solutions et de services pour les installations électriques dans les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels. L'entreprise propose une offre complète allant de la distribution d'énergie électrique à la gestion intelligente des bâtiments, en passant par le cheminement de câbles et les dispositifs de sécurité.

Entreprise indépendante gérée par les membres de la famille Hager, Hager Group représente l'un des groupes majeurs en matière d'innovation dans le secteur électrique. Son siège se situe à Blieskastel en Allemagne. 11 500 collaborateurs réalisent un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros. Les composants et solutions du groupe sont produits sur 23 sites répartis dans le monde entier et commercialisés dans plus de 110 pays.

Plus d'infos sur : <https://hager.com/fr>

# L'U2P souhaite que le successeur d'Alain Griset poursuive son action et le travail qu'il avait engagé

L'U2P a pris acte de la démission d'Alain Griset à la suite de la décision de justice à son encontre. Pendant les 18 mois où il a été ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des PME, il a constamment fait preuve de pragmatisme en prenant soin d'écouter les représentants des entreprises avant de prendre les décisions adaptées.

Ce sens de la concertation a été particulièrement utile dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et économique, mais également pour élaborer, avec le soutien du Président de la République et du Premier ministre, le plan pour les indépendants qui est en cours d'examen au Parlement et qui représente une réforme historique pour les 3 millions de travailleurs indépendants.

Dans ce contexte, l'U2P accueille avec satisfaction le maintien d'un ministère dédié aux Petites et Moyennes Entreprises, et la nomination de **Jean-Baptiste Lemoyne** à cette fonction en plus de ses précédentes responsabilités en tant que Secrétaire d'État chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie.

Il n'y a pas de temps à perdre d'ici aux prochaines élections pour favoriser la croissance des PME et des TPE. L'U2P sera l'interlocuteur privilégié du nouveau ministre pour atteindre cet objectif en particulier en direction des artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux.



Jean-Baptiste Lemoyne succède à Alain Griset

## Les ministres chargés de l'Économie, du Travail, et des PME, à l'écoute des représentants des entreprises



À l'issue de la réunion de concertation qui s'est tenue le 3 janvier entre Bruno Le Maire, Elisabeth Borne, Jean-Baptiste Lemoyne, et les représentants des entreprises, le Président de l'U2P, **Dominique Métayer**, constate que le gouvernement a entendu l'essentiel des demandes qui avaient été faites pour les entreprises confrontées à des mesures de restriction sanitaire.



Ainsi, la prise en charge à 100% de l'activité partielle des salariés sera accessible aux entreprises ayant perdu 65% de chiffre d'affaires au lieu de 80% précédemment. De même l'indemnisation des coûts fixes sera élargie à un plus grand nombre de secteurs dès lors qu'une chute d'activité de 50% aura été constatée, contre 65% auparavant. Surtout, la prise en charge se fera sur la base d'une simple déclaration pour les montants inférieurs à 50 000 euros.

L'U2P est particulièrement satisfaite que le Gouvernement ait avancé sur la question du remboursement du PGE, avec la possibilité de reporter de six mois la première échéance et la perspective d'un étalement sur 10 ans des remboursements, sous réserve de l'accord de l'Union européenne et d'un accord de place avec la Fédération bancaire française. Même si ces dérogations seront examinées au cas par cas, elles répondent à la demande de nombreuses petites entreprises qui craignent à juste titre de ne pas pouvoir faire face à un « mur de la dette ».

Par ailleurs, l'U2P détaillera les attentes spécifiques des secteurs les plus exposés actuellement (hôtels-café-restaurants, traiteurs, événementiel...) lors de la rencontre de sa délégation avec le ministre délégué aux PME, ce jeudi 6 janvier. Le Président de l'U2P Dominique Métayer, insistera notamment pour que la situation des entreprises en difficulté soit prise en compte au cas par cas.